

# 3 CONCOURS 2 CONSTRUIRE 0 EN PIERRE 2 STRUCTURELLE

"LA PIERRE ADAPTABLE"  
Ajuster, réutiliser, transformer



## RÈGLEMENT DU CONCOURS CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE 2023

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine et sa matériauthèque, en partenariat avec le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel organise un concours d'idées réservé aux étudiants inscrits dans une école française délivrant le diplôme d'état d'architecte, d'architecte paysagiste et d'ingénieur DPE.

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les particularités et les potentialités de la pierre comme matériau de construction.

Le concours "Construire en pierre structurelle" incite les étudiants en école d'architecture, de paysage ou encore d'ingénieur à découvrir l'histoire de la pierre, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il montre les évolutions technologiques qui ont permis d'améliorer les techniques d'extraction et de taille, autorisant l'usage de la pierre dans des édifices plus variés. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture écologique par nature, de l'aménagement urbain. La pleine connaissance des qualités spécifiques de la pierre (matériau porteur, respirant et filtrant) permettra non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de contribuer pleinement à la politique du développement durable à la gestion énergétique.

L'édition 2023 propose aux étudiants de réfléchir à la thématique "La pierre adaptable : ajuster, réutiliser, transformer". Le jury 2023 sera présidé par Marc Bigarnet, co-fondateur de l'agence Obras Architectes, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon. La composition du jury sera indiquée sur la page de présentation du concours sur le site de l'ENSA Paris-Val de Seine <https://www.paris-valdeseine.archi.fr/vie-etudiante/concours-et-appels-a-projets/concours-pierre.html>

### 1 - Organismes du concours

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

Le SNROC agit aux côtés des entreprises de la filière Pierre et est membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) qui regroupe 14 branches professionnelles spécialisées dans l'extraction et la transformation de matériaux issus de carrière.

L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel a été créée en 1997 pour œuvrer à la découverte, la connaissance et la promotion de l'œuvre de Fernand Pouillon, architecte, écrivain, éditeur de livres d'art. Notamment elle soutient la recherche et l'étude sur son œuvre et sa personne, organise ou accueille des expositions, colloques et rencontres et participe à la publication de contributions.

### 2 - Thématique

L'édition 2023 interroge la question de "La pierre adaptable". Les candidats sont invités à rendre compte par leurs propositions de l'éventail des possibles qu'offre la pierre pour adapter, réutiliser, transformer un élément bâti déjà existant. Pour cela, ils exploreront les traditions constructives ou encore inventeront de nouvelles réponses, explorant des architectures déduites de l'économie de ressources, de l'optimisation, du réemploi et de la réparation.

### 3 - Projet Architectural

Chaque équipe pourra proposer un programme d'usage public ou domestique dans un site de son choix, dont la conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurelle démontrant toute l'actualité de ce matériau. L'usage de la pierre naturelle devra être argumenté, de l'échelle urbaine ou territoriale à l'échelle architecturale. La pertinence du choix, la pleine connaissance des caractéristiques de la pierre utilisée, de sa destination dans les ouvrages, de son utilisation, de sa mise en œuvre et de son image dans l'environnement devront être développées. Une note explicative de la démarche architecturale adoptée et du processus de conception devra étayer l'option propre de l'usage de la pierre sous ses différentes formes et son association avec d'autres matériaux, sur le plan technique et esthétique, dans l'application des mises en œuvre et des normes contemporaines, ainsi que dans les estimations comparatives des coûts de construction et de maintenance des ouvrages. Les nouvelles technologies d'extraction et de taille numérique de la pierre ainsi que la reconnaissance des qualités thermiques du matériau, doivent inciter les étudiants à concevoir une écriture contemporaine d'ouvrages en pierre.

### 4 - Conditions d'inscription

Sont admis à concourir les étudiants, régulièrement inscrits en Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2 dans une école supérieure française délivrant le diplôme d'état d'architecte, d'architecte paysagiste et d'ingénieur DPE. L'inscription peut être faite de manière personnelle ou en groupe (3 personnes maximum) représenté par un mandataire. Les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2. Un étudiant régulièrement inscrit dans une école supérieure française délivrant la HMONP pourra s'inscrire dans un groupe mais ne pourra ni être le référent, ni s'inscrire seul.

Un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours est obligatoire pour chaque participant et devra être transmis conjointement pour la validation de l'inscription.

### 5 - Modalités d'inscription

Le(s) candidat(e)s doivent envoyer une demande d'inscription par mail en joignant un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours à : [concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr)

### 6 - Documents admissibles et rendus de projets

Le projet numérique rendu (formats pdf et jpeg) devra comprendre :

- Une synthèse du projet (450 caractères espaces non compris)
- Une description du projet (1800 caractères espaces non compris)
- Deux A0 verticaux ou horizontaux (format jpeg) en format d'impression qui comporteront obligatoirement les éléments suivants :
  - Un cartouche en haut à droite comportant le numéro de planches, le titre, le nom du ou des étudiants.
  - Une étude environnementale attestant de la pertinence des partis pris proposés, schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation de la pierre (identification des référents)
  - Un plan de situation 1/1000°
  - Un plan masse, toitures 1/500°
  - Des plans, coupes, de toutes les façades 1/100°
  - Des coupes/façades significatives 1/50° et éventuellement, des détails constructifs et architecturaux 1/20° (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques)
  - Deux perspectives : l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité, l'autre illustrant l'ambiance du projet.

#### Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

A0 - IMAGE 1 (3 Mo maximum) :

Nom de l'image sans accent ni espace : "image1-NOM-Prenom.jpg (ex : image1-DEWA-Virginie.jpg)

A0 - IMAGE 2 (3 Mo maximum) : Nom de l'image sans accent ni espace : "image2-NOM-Prenom.jpg (ex : image2-DEWA-Virginie.jpg)

#### • 1 livret PDF de format A3 portrait ou paysage

Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche (10 pages maximum, les projets dont la notice comporte plus de 10 pages ne seront pas étudiés.) La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

## **Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :**

Livret A3 -PDF (5 Mo maximum) :

Nom du document sans accent ni espace : livretA3-NOM-Prenom.pdf

(ex livretA3-DEWA-Virginie.pdf)

Ce livret sera imprimé par l'organisation du concours pour la Finale.

Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

**Il est primordial de renseigner le formulaire en respectant toutes les indications (MAJUSCULES /minuscules, taille des images, etc.).**

## **7 - Questions**

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à :

[concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr)

## **8 – Dépôt des projets**

Les projets seront déposés sur une plateforme communiquée suite à l'inscription au concours demandée par mail à :

[concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr)

## **9 - Calendrier**

- Ouverture des inscriptions : 10 novembre 2022
- Date limite d'envoi des projets : lundi 20 mars 2023 à minuit
- Annonce des 10 finalistes : 19 avril 2023
- Jury et cérémonie de remise des prix à l'ENSA Paris-Val de Seine : mercredi 10 mai 2023

## **10 - Prix**

Le jury décernera aux projets qu'il estimera les plus pertinents, les prix suivants :

### **Les prix SNROC**

- 1<sup>er</sup> prix : 1 500 € (mille cinq cents euros )
- 2<sup>e</sup> prix : 1 200 € (mille deux cents euros )
- 3<sup>e</sup> prix : 1 000 € (mille euros)

Des projets supplémentaires pourront faire l'objet de la mention " Remarqué " (sans attribution de prix).

Les lauréats seront publiés dans la revue Pierre Actual.

## **11 - Indemnisation**

Les frais de déplacement, équivalents à un billet de train en 2<sup>nd</sup>e classe (d'un montant maximal de 200 €) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour un représentant des équipes de province.

## **12 - Droits de propriété et publicité des projets**

Les participants cèdent les droits de propriété intellectuelle à l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel comprenant les droits à l'image, de reproduction et de diffusion. En conséquence, les participants acceptent l'utilisation par l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit a minima à l'ENSA Paris-Val de Seine une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets. L'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel et ses partenaires ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants et publics avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA Paris-Val de Seine, à SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel, à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données les concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à :

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE**

**Concours " Construire en pierre structurelle " 3-15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris**

**[www.paris-valdeseine.archi.fr](http://www.paris-valdeseine.archi.fr)**

## ANNEXE 1

### Note de présentation de la thématique “LA PIERRE ADAPTABLE\* : ajuster, réutiliser, transformer”

En 1964, l'architecte américano-tchèque Bernard Rudolfsky publie son ouvrage le plus remarquable, “Architecture Without Architects” – Cette large exploration des architectures vernaculaires, bouscule les certitudes modernes de l'industrialisation du bâtiment et des matériaux du XX<sup>ème</sup> siècle, engageant un retour du vernaculaire vers la culture savante. Encore aujourd'hui au travers de ce panorama comparé d'architectures rudimentaires et pragmatiques, la pierre s'impose, avec la terre et le bois comme le principal marqueur de la présence humaine. La pierre, adaptée et assemblée aux grés des lieux, des circonstances, des ouvrages et des mise-en-œuvre, incarnant depuis que l'homme est sédentaire, le refuge et la protection.

La pierre est adaptable, tout à la fois structure et décor, mobilier, éléments d'architecture assurant des fonctions climatiques et/ou décoratives, moucharabieh, claustra, balustre cloisonnement, revêtement de sols intérieurs et extérieurs appareillage cyclopéen, grand appareil ou moellons facilement manipulable. Associant savoir-faire et ressources, l'homme au moyen de la pierre a toujours pu répondre à une large palette de situations, s'appuyant sur son adaptabilité aux travaux de structures, murs, sols, franchissements et éléments de couverture, comme aux travaux d'infrastructures, ponts, ouvrages d'endiguements, de soutènements, participant à l'aménagement des paysages urbanisés et naturels.

La pierre participe d'ouvrages frugaux ou savants, simples ou sophistiqués utilisant des techniques artisanales [archaïques] ou faisant appel à des modèles structurels complexes [stéréotomie], participant au confort climatique des édifices, tissant des liens avec son environnement, la pierre est inscrite dans nos patrimoines comme un lien essentiel entre l'habitat humain et les territoires.

Transformée elle reste réutilisable, pouvant-être déconstruite, retaillée réassemblée dans un nouvel édifice. Les pierres d'une forteresse deviennent les murs même de logements, d'équipements ou encore d'ouvrages infrastructurels. Elle peut être associée avec le béton, le verre, le bois, participant du mix constructif bas carbone contemporain. La pierre, roche et matériaux est durable, ne nécessitant pas d'enduits, elle traverse les époques et les cultures, entre esprit du temps et esprit des lieux.

Dans une période, où le développement durable est devenu un sujet de première importance, qui nous interrogent tous, maitres d'ouvrages, entreprises, artisans et architecte. La recherche de modes constructifs économes en énergie est devenue en quelques années un axe de conception essentiel. Des initiatives pionnières, s'appuyant sur les caractéristiques intrinsèques de la pierre, attestent d'alternatives susceptibles de dépasser la réduction de l'architecture durable à la simple maîtrise de l'énergie. Pêle-mêle, transformation/adaptation de bâtiments, optimisation de l'utilisation de la matière, construction hors site, réutilisation de pierre issue de déconstruction, optimisation et mise en œuvre performante et économe, optimisation des ressources par valorisation des coproduits, ou encore expérimentation et réacclimatation de procédés anciens permettent aujourd'hui d'envisager d'autres possibles, d'inventer de nouvelles tectoniques.

**C'est bien cette capacité à être adaptable, cette palette d'usages, de situations, de mise-en-œuvre et d'associations que cette session du concours Pierre structurelle 2023 vous propose de revisiter en rendant compte par vos propositions de l'éventail des possibles, en explorant les traditions constructives ou encore en inventant de nouvelles réponses, explorant des architectures déduites de l'économie de ressources, de l'optimisation, du réemploi et de la réparation.**

Dépassant les simples enjeux techniques, cette session du concours Pierre structurelle 23 est ouverte aux étudiants des Écoles d'Architecture, des Écoles de Paysages et d'Ingénieurs. Chaque équipe pourra proposer un programme d'usage public ou domestique dans un site de son choix, dont la conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurelle démontrant toute l'adaptabilité de ce matériau.

Les propositions devront révéler l'exemplarité écologique et/ou innovante de la Pierre structurelle et de des modalités de sa mise en œuvre mais pas seulement. Sa relation avec les espaces publics et leurs aménagements, son insertion paysagère, sa présence symbolique restent toujours des enjeux incontournables.

*\*Qui peut s'adapter, qu'on peut adapter*